

Philippines. Le président Duterte pourra-t-il échapper à la Cour pénale internationale ?

mardi 17 juillet 2018, par [Courrier International](#) (Date de rédaction antérieure : 15 mars 2018).

Le président philippin Rodrigo Duterte a annoncé le 14 mars le retrait de son pays du traité fondateur de la Cour pénale internationale (CPI). Une décision qui n'aura pas d'effet sur l'examen préliminaire engagé par la juridiction à son égard au sujet de la guerre contre la drogue.

Le président [Rodrigo Duterte](#) a annoncé mercredi le retrait des Philippines du Statut de Rome, traité instituant la Cour pénale internationale. Une décision, note [The Manila Times](#), qui fait suite à l'annonce en février d'un examen préliminaire diligenté par la CPI au sujet de la guerre contre la drogue menée dans le pays depuis la prise de fonction du chef d'État. Cette procédure qui précède une enquête a été lancée après une plainte déposée par un avocat des droits de l'homme et deux parlementaires de l'opposition.

Duterte a estimé que l'instance internationale *“était utilisée comme un outil politique”*. Il a assuré *“être la cible d'attaques infondées, sans précédent et outrancières, [menées] contre lui et son administration”*. Et le quotidien remarque que le président philippin a enfoncé le clou :

[Il dit que] les actes qui lui sont attribués ne sont pas des crimes de guerre ni de génocide. Il a répété que les morts liées à la guerre contre la drogue étaient le résultat d'opérations légitimes de la police.”

Acte de légitime défense

À ses yeux, les officiers de police ne font que riposter pour se protéger face aux réactions violentes des suspects. *“Des circonstances qui sont jugées légitimes dans notre Code pénal et ne peuvent donc entraîner des poursuites”*, a-t-il ajouté.

La police estime avoir tué 4 000 personnes en lien avec des affaires de drogue. Mais, pour les organisations de défense des droits de l'homme, le bilan est trois fois plus élevé, rappelle *The Manila Times*.

Pourtant, Rodrigo Duterte *“ne pourra pas échapper”* à l'enquête de la CPI, même après l'annonce de ce retrait du Statut de Rome, [estime dans le Philippine Daily Inquirer](#) Antonio Tinio, un membre de la Chambre des représentants. Selon l'article 127 du traité, cité par le parlementaire, un retrait *“ne rentre en vigueur qu'un an après l'annonce de la décision”*.

“En clair, précise Tinio, du fait qu'elle a déjà entamé une procédure concernant la guerre contre la drogue du président Duterte, la CPI a toute autorité pour continuer à instruire ce dossier et le gouvernement philippin a l'obligation de coopérer dans l'enquête, en dépit de la notification de son retrait du Statut de Rome.”

« *Whether he likes it or not, [Duterte] will be continued,* » the parliamentarian told the newspaper.

Courrier international

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.

P.-S.

Courrier international

<https://www.courrierinternational.com/article/philippines-le-president-duterte-pourra-t-il-echapper-la-cpi>